



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-huit août à 17h30, le Conseil Municipal composé de 7 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard FRESLON, Maire.

Présents : Gérard FRESLON, Claudie ASMONTI, Albert HERBLIN, Sylvie BOBIN, Véronique ROUSSEAU, Christine HERBLIN.

Absent : Gisela MORLOCK, excusée.

Pouvoir : Gisela MORLOCK donne pouvoir à Véronique ROUSSEAU

Date de convocation : 25 septembre 2017

Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2017

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame Véronique ROUSSEAU est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 28 août 2017

Le procès-verbal de la séance du 28 août 2017 est adopté avec 5 voix « pour ». Madame Véronique ROUSSEAU se prononcera sur ce procès-verbal après sa lecture.

Informations

Démission de Monsieur Jean-Camille DONNET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Jean-Camille DONNET.

Décès de Madame LANGLOIS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du décès de Madame LANGLOIS le 29/08/2017. Madame LANGLOIS était la doyenne de la commune, de ce fait la commune a fait parvenir une gerbe de fleurs à la famille lors des obsèques.

Carte communale

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu une dernière consultation avec les services de l'Etat, la DDTM, la Chambre d'Agriculture et le cabinet conseil. La prochaine réunion concerne l'approbation par le conseil municipal qui aura lieu le 23 octobre à 17h30 ou 18h00.

Mail du Président de l'Union des Maires et des Elus de l'Eure

Monsieur le Maire fait lecture du mail de l'Union des Maires et des Elus de l'Eure concernant la réunion du 15 septembre dernier et la mobilisation du 4 octobre.

Lettre de la préfecture au sujet des élections complémentaires

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Préfet en date du 20/09/2017 concernant l'obligation d'organiser des élections complémentaires suite à la démission de Monsieur Jean-Camille DONNET. Monsieur le Maire informe qu'il se déplacera avec Madame la 1^{er} adjointe et la secrétaire jeudi 5 octobre à la Préfecture à ce sujet.

Délibération 1 : Autorisation à donner au Maire à défendre devant le tribunal administratif

Monsieur le Maire informe qu'un administré saisit le tribunal administratif au sujet de l'arrêté concernant l'élagage des propriétés et l'entretien des trottoirs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2 : Autorisation au Maire à encaisser un chèque d'EDF d'une valeur de 42.75 euros sur un trop perçu

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'EDF rembourse à la commune la somme de 42.75 euros correspondant à l'annulation des frais de retard de paiement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 3 : Attribution de l'allocation de rentrée scolaire 2017 (première liste des bénéficiaires)

Madame Claudie ASMONTI présente la liste des enfants concernés par cette allocation dont les familles ont fait la demande. Il s'agit de 5 familles et 13 enfants. Madame Claudie ASMONTI pense qu'il y aura sans doute d'autres demandes et qu'il s'agit d'une première liste. Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité la délibération

Questions diverses

- Monsieur le Maire confirme l'importance d'aller au Tribunal Administratif et que c'est l'administré qui saisit le Tribunal Administratif.
- Madame Véronique ROUSSEAU questionne sur la procédure de la prochaine élection. Monsieur le Maire rappelle la réunion en préfecture du jeudi 5 octobre et du retour qui sera fait au conseil dès que possible.
- Madame Claudie ASMONTI souhaite aborder les fêtes de fin d'année. Monsieur le Maire propose la date du 16 décembre pour l'arbre de Noël. Il pose la question de l'organisation de la fête d'Halloween et sollicite Madame Véronique ROUSSEAU.
- Madame Claudie ASMONTI demande s'il y a un autre conseil municipal de prévu prochainement. Monsieur le Maire précise qu'un conseil est prévu le 23/10/2017 ainsi qu'un dernier conseil en fin d'année.
- Madame Claudie ASMONTI informe les membres du conseil municipal de la difficulté de pointer les taxes d'aménagement et que 3% était pris sur les sommes communales par les impôts et qu'il était conseillé de ne pas tenir compte des TAM pour établir le budget.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire décide de clore la présente séance à dix-huit heures cinq minutes.

Le Maire,
Gérard FRESLON



La Secrétaire de séance,
Véronique ROUSSEAU

